



Cahier des charges – Cerdagn'Altitude festival

ARTICLE 1 – Organisation

Le Cerdagn'altitude Festival déroulera du 03 au 05 juillet 2026 sur le Site de Thémis et le cinéma d'Osséja.

ARTICLE 2 – Thématiques des films

Les films sélectionnés auront pour thématiques : l'escalade, le trail, le parapente, le kayak, le vélo, les sports d'eau vives, les sports outdoors (hors neige) dans le cadre de la montagne.

Un comité de sélection sera mis en place par le festival pour choisir les films diffusés, selon les critères établis dans ce cahier des charges, et selon les appréciations et ressenti du jury. La sélection prend également en compte la cohérence de la programmation dans son intégralité.

Un regard attentif sera porté par le jury sur des pratiques respectueuses de l'environnement et en adéquation avec leur préservation.

En cas de non-sélection, les personnes ayant candidaté via le formulaire en ligne recevront une notification par email.

ARTICLE 3 – Inscription

Les inscriptions pour les présélections et les liens de visionnage doivent être envoyées avant le 24 mai 2026.

Les films doivent être déposés via...

Les films non sélectionnés seront gardés par les organisateurs pour les archives.

ARTICLE 4 – Présence du sportif.ive / réalisateur.trice

Pour tous les films sélectionnés, la présence de l'athlète et/ou le réalisateur.trice est indispensable. Un temps d'échange avec le public se déroulera après chaque projection. Les frais de déplacement, restauration et hébergement seront pris en charge par l'organisation du festival.

ARTICLE 5 – Visuels et communication

Chaque film devra être déposé avec une affiche / photo du film, un texte de présentation et les mentions obligatoires.

ARTICLE 6 – Format des films

Les formats suivants seront acceptés pour la diffusion :

- DCP Version cinéma
- MP4

Les frais d'envoi de tous les films inscrits sont à la charge des participants.

ARTICLE 7 – Droits

La personne procédant à l'inscription du film auprès de l'organisation garantit qu'il est titulaire des droits permettant la diffusion dudit film, dans le cadre du festival.

ARTICLE 8 – Engagement

L'inscription d'un ou plusieurs film(s) implique l'acceptation plein et entière de tous les articles et conditions établis par ce règlement.